



ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 27 janvier 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ
VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Objet n° 28 - Question orale de Monsieur le Conseiller Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX relative aux mesures de déneigement

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Flahaux Papeux relative aux mesures de déneigement

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

Monsieur le Président du Conseil,

Je voudrais d'abord féliciter Mme l'échevine des Travaux et ses équipes pour leur action, à la fois préventive et réactive, qui a permis aux brainois de circuler très rapidement dans de bonnes conditions de sécurité.

Mais à l'écoute des citoyens, je voudrais relayer quelques questionnements :

1. Quel est le bilan actuel en termes de tonnages de produits déversés et d'heures de nos équipes ?
2. Quels produits sont utilisés : sel, calcium, sable et pourquoi ?
3. Travaille-t-on avec des partenaires privés : agriculteurs, entreprises de voiries... ?
4. Pour les voiries régionales nombreuses sur notre territoire, comment fonctionne le déneigement ?
5. Manifestement beaucoup de citoyens oublient ou ne connaissent pas leur obligation de déneigement des trottoirs. Comment améliorer la situation ?

Merci beaucoup pour vos réponses

Madame l'Echevine Ludivine Papeux répond à la question.

1. Quel est le bilan actuel en termes de tonnages de produits déversés et d'heures de nos équipes ?

Depuis le début de la saison, 116, 5 tonnes de sel ont été épandues sur les routes. Cela concerne plusieurs sorties d'épandage depuis novembre mais c'est l'épisode neigeux de la semaine du 06 janvier qui a nécessité le plus de ressources en sel avec 75,5 tonnes.

Le coût en personnel communal atteint plus de 300 heures pour l'ensemble de ces sorties.

J'en profite pour vivement remercier les équipes pour leur service aux citoyens et pour avoir assuré notre sécurité.

2. Quels produits sont utilisés : sel, calcium, sable et pourquoi ?

Nous utilisons uniquement le sel « de voirie », tenant compte des températures que nous connaissons dans notre région. En effet, au-dessus de - 8°C de température de surface, la capacité de fonte du sel de voirie reste efficace.

Pour des températures plus basses, un mix de chlorure de sodium et de chlorure de calcium deviendrait nécessaire.

Nous commandons ce mix pour nos sacs de sel qui servent à l'épandage sur les trottoirs et devant les bâtiments communaux.

Le calcium est un produit très efficace et meilleur pour l'environnement mais avec un coût beaucoup plus élevé que le sel de voirie. Cette option sera néanmoins analysée dans les prochains marchés.

L'abrasif de type laitier est utilisé dans des situations exceptionnelles. Nous ne l'utilisons pas.

Il est important de rappeler que le sel de voirie est un matériau néfaste pour l'environnement ainsi que pour les infrastructures routières et, même, pour les véhicules en général. C'est pourquoi, nous devons l'épandre avec prudence et sans excès inutiles mais tout en sécurisant la population au centre et dans les villages.

Bien que nos services assurent ces actions, nous rappelons également que les usagers de la route sont invités à redoubler de prudence lorsque de telles conditions climatiques se présentent. Les pneus « hiver » sont dès lors vivement conseillés. Il semble utile de rappeler que l'épandage s'avère inefficace s'il n'y a pas de passage de véhicules par la suite et dès lors des plaques de verglas peuvent se former.

3. Travaille-t-on avec des partenaires privés : agriculteurs, entreprises de voiries..?

Nous travaillons avec trois partenaires privés, à savoir agriculteurs et entreprises. Ils viennent en soutien du service Travaux lorsque cela s'avère nécessaire. Nous remercions également vivement nos partenaires pour leur travail et leur disponibilité.

Nos partenaires prennent le relais sur l'épandage et le déneigement lorsque ces actions sont nécessaires en continu. En effet, nous devons tenir compte des temps de repos de notre personnel qui travaille bien souvent de nuit.

Depuis le début de la saison, les prestations des partenaires privés s'élèvent à un peu plus de 30% des actions du service d'hiver.

Dans le cadre de ce marché, nous avons consulté plusieurs agriculteurs de notre entité mais beaucoup n'avaient pas l'équipement exigé pour ce type d'intervention. Soulignons que ce type de matériel est un investissement important. Il faut savoir que le soumissionnaire doit être équipé pour pouvoir répondre et donc, avoir investi dans le matériel avant d'être assuré de remporter le marché.

4. Pour les voiries régionales nombreuses sur notre territoire, comment fonctionne le déneigement ?

Chaque année au début de l'automne, le SPW Mobilité Infrastructures nous rappelle les compétences et obligations en ce qui concerne les opérations relatives au service d'hiver.

Les routes régionales sont exclusivement traitées par le service du SPW, district de Soignies.

Les pistes cyclables contigües ou adjacentes à ces chaussées bénéficient de ce traitement également.

Il nous est d'ailleurs rappelé qu'il est inutile d'épandre sur ces voiries, tenant compte qu'une quantité trop importante de sel est néfaste.

5. Manifestement beaucoup de citoyens oublient ou ne connaissent pas leur obligation de déneigement des trottoirs. Comment améliorer la situation ?

Le Règlement Générale de Police impose aux articles 49, 50, 51 et 52 les obligations des riverains en matière de lutte contre le verglas et le déblaiement des trottoirs de la voie publique.

Outre ce rappel, il serait utile de donner quelques indications de bonnes pratiques.

Ainsi, lorsque des chutes de neige et du verglas sont annoncés, il est nécessaire d'épandre du sel de manière préventive. Cela permettra de faciliter le déneigement ultérieurement.

Un épandage une fois que la neige et le verglas sont présents nécessitera deux fois plus de sel.

Enfin, il est inutile d'épandre du sel de déneigement sans se débarrasser au préalable de la couche de neige.

Nous publierons encore ces informations via nos différents médias.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Flahaux Papeux réplique

Les réponses sont claires et complètes, cela me suffit. Merci beaucoup.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE